

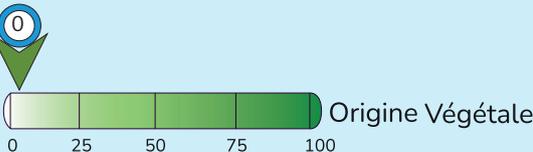
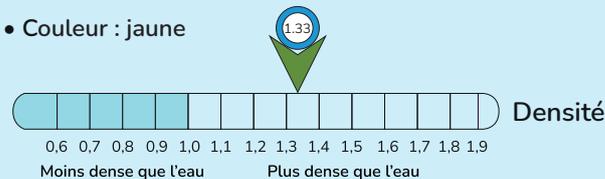
## DÉCAPANT ACIDE DE SÉCURITÉ CONCENTRÉ AVEC INDICATEUR VISUEL DE DOSAGE

Page 1/2

Version 02.2022



• Couleur : jaune



• Contact alimentaire\* :



\* Sous condition de rinçage. Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

### Domaine d'utilisation :

- Détartrage des sanitaires, matériel de cuisine, surfaces dures...
- Décapage du ciment et des laitances; désoxydation des métaux fortement corrodés y compris l'acier et les cuivres...
- Garage, stations services, carreleurs, municipalités, services d'entretien, pisciniste, entreprise du bâtiment, plombiers, centrale à béton...
- Tomette, pierre, plage de piscine, filtre en électro érosion, coque de bateaux...
- Un essai préalable avant utilisation est recommandé afin d'obtenir le résultat souhaité.

### Propriétés :

- Décapant, désoxydant, détartrant, dérouillant.
- Contient un acide organique se retrouvant à l'état naturel dans l'environnement. Cet acide est facilement biodégradable et nourrit l'écosystème en se transformant en dioxyde de carbone, en sulfate et en eau.
- N'altère pas les métaux fragiles (voir les tableaux ci-après).
- L'IVD «Indicateur Visuel de Dosage» entraîne un changement de couleur lorsque le produit est correctement dosé. pH constant aux couleurs jaune, bleu ou orange.
- Rénove les murs et sols.

### Mode d'emploi :

- Diluer le produit jusqu'à la couleur souhaitée (voir ci-dessous par rapport aux usages).
- Utiliser en bain ou par épandage ou par pulvérisation.
- Couleur bleue (produit entre 1 et 3%) : action nettoyante et décapante économique et quotidienne des surfaces.
- Couleur verte (produit entre 15 et 30%) : rénovation des sols particulièrement encrassés, élimination des dépôts de ciment ou béton d'épaisseur importante.
- Laisser agir et brosser.
- Rincer abondamment à l'eau, le produit est neutralisé lorsque la couleur bleue a disparu.
- La couleur jaune indique un surdosage du produit. Le système est réversible. Elle peut être utilisée pour des travaux très difficiles type dérochage.
- Le produit peut être utilisé en bain.
- Il peut être chauffé à 90°C ou mis en bac à ultrasons si besoin, en revanche l'agressivité vis-à-vis des métaux fragiles augmentent.

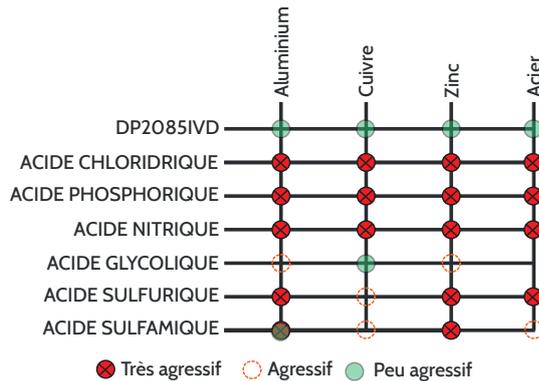
### Conformité à la législation

Conformité à la législation : produit réservé à un usage professionnel. Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en oeuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande. Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

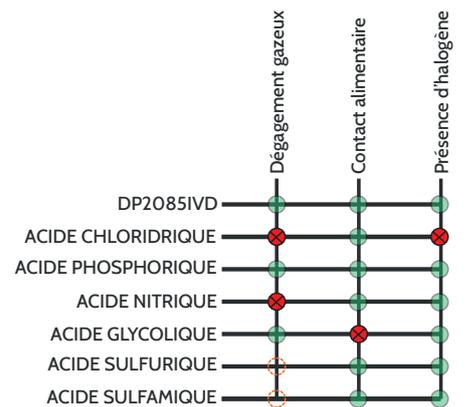
## DÉCAPANT ACIDE DE SÉCURITÉ CONCENTRÉ AVEC INDICATEUR VISUEL DE DOSAGE

### Efficacité du produit

#### Agressivité sur les métaux

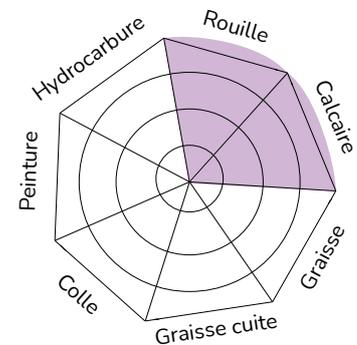
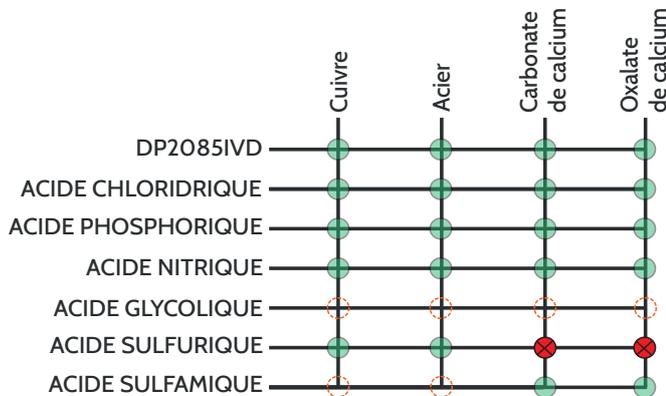


#### Autres propriétés



#### Nettoyage de l'oxydation

#### Nettoyage du tartre



### Démarche éco-responsable

Nous revendiquons :

- Réduction de l'impact environnemental : présence d'un indicateur visuel avertissant l'utilisateur de la quantité de produit utilisée. Le surdosage inutile est visuellement signalé.
- Préservation du matériel : présence d'un indicateur visuel préservant le matériel d'un mauvais rinçage.
- Préparation à base d'acide méthanesulfonique biodégradable, non fumant et contenant moins de 1 ppm d'halogène.

### Conformité à la législation

Conformité à la législation : produit réservé à un usage professionnel. Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en oeuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande. Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.